



Agression dans la rue par une personne de connaissance

Par **po74**, le **20/08/2010 à 15:30**

Bonjour,

J'ai été agressée le 26 mai 2010 et l'agresseur n'a toujours pas été convoqué !

je suis en invalidité ce que l'agresseur sait très bien et, à la suite de cette agression j'ai une entorse de l'épaule acromio-claviculaire qui ne guérit pas ! j'ai 7 jrs d'ITT + 15 jours ITT supplémentaires et j'ai porté plainte le jour même !

pensez-vous que l'aide d'un avocat peut faire avancer le dossier car on me dit que mon dossier risque de ne pas aboutir alors que cette personne de 2m et 130 kgs m'a laissé des séquelles et, qui plus est je suis en invalidité ?

merci

bien cordialement

Par **nash40**, le **20/08/2010 à 18:19**

Bonjour,

Si vous avez porté plainte et que vous vous portez partie civile et qu'il y'a un procès, il vaut mieux que vous preniez un avocat (vous aurez peut etre droit a l'aide juridictionnelle, et si vous avez une assistance juridique avec votre assurance habitation, vous aurez une aide aussi).

Les avocats ne font pas avancer les choses plus vite.

Je parle en connaissance de cause car, il m'est arrivé une histoire similaire. l'agresseur etait connu. Il a fallu 11mois pour que l'affaire passe devant un juge!! 11 longs mois alors que mon copain a eu 3j d'ITT et mon beau père 8j + 3 mois d'arret de travail.

Les avocats ne prennent en charge votre dossier que quand vous avez reçu un avis a victime, envoyé par le tribunal (si votre affaire ne passe pas au panier), avant ils ne peuvent rien faire.

Mais si vous le souhaitez, sur le recepissé de votre dépôt de plainte, vous pouvez contacter un centre d'aide aux victimes, ils pourront vous conseiller sur les demarches a effectuer pour connaitre l'avancement de votre affaire(tribunal...)

bonne soirée

Par **po74**, le **21/08/2010** à **11:54**

bonjour

merci pour votre réponse !

j'ai pris un avocat car j'ai la protection juridique mais j'ai annulé le rdv à l'adavem concernant le juriste vu que j'ai un avocat ! pensez-vous que je doive qd même voir un juriste de l'adavem ? j'espère qu'il sera condamné car en plus je suis en invalidité et vu que c'est mon taxi il connaît ma pathologie et en plus j'ai eu 7 jrs itt + 15 jrs itt renouvelés !

Par **nash40**, le **25/08/2010** à **11:40**

Bonjour.

Si vous avez un avocat, vous pouvez ne pas voir le juriste. Il ne vous donneras que des conseils sur les demarches et sur la procédure qui va suivre, l'avocat prendra les choses en main.

Pour ce qui est de la condamnation, on ne peut pas prévoir. Notre avocat, nous a toujours dit, c'est le juge qui décide!

Personnellement, moi j'ai perdu confiance en la justice francaise, vu comment les choses se sont déroulées.

Nous étions victimes, nous subissions des menaces depuis plusieurs jours. Et au final, nous nous retrouvons plus condamnés que l'agresseur. Tout ca, parce que mon copain, a pris sa voiture pour se rendre sur les lieux de l'agression, je le reconnais c'est pas malin, mais avec autant de tensions, j'aurais fait la meme choses. Meme mon beau pere qui est a la COTOREP, a été condamné a un mois de prison avec sursis dans cette histoire!!!

Bref, pour en revenir a vous, n'hésitez pas a poser vos questions a l'avocat, et je vous souhaite que l'affaire aboutisse en votre faveur.

Par **po74**, le **25/08/2010** à **11:48**

bonjour

merci pour votre réponse et c'est vrai que j'ai empêché mon mari d'aller voir mon

agresseur car il voulait lui parler ! il est vrai aussi que les gens honnêtes comme nous paient pour les malhonnêtes car cette personne est en fraude avec la sécu et au contentieux et m'a trainée devant le tribunal avec un huissier alors que je ne devais rien ! mais vu que je n'avais pas d'avocat dans cette affaire j'ai perdu alors que tous les torts étaient contre lui ! je ne suis pas la seule à avoir eu des problèmes avec lui sans parler de l'agression dont pour l'instant je pense être la seule victime ! il fait 2 m et 130 kgs et je suis en ald et en invalidité pour une pathologie lourde mais il n'a pas hésité à m'agresser et depuis j'ai des séquelles !

Par **nash40**, le **25/08/2010** à **12:29**

En tout cas, je vous souhaite bonne chance, que tout se passe comme vous le voulez. Notre affaire n'est pas totalement terminée, le passage au tribunal en tant que prévenus s'est déroulé le 1er juillet, et il nous reste la partie où nous sommes victimes qui passera devant le juge le 6 décembre. Mon copain, n'a pas gardé de trop de séquelles, sauf le nez cassé (aux urgences ils s'en sont rendu compte 2j après notre passage) par contre mon beau père lui a méchamment souffert, 4j d'hôpital 3 mois d'arrêt de travail, et aujourd'hui, il ne peut plus marcher longtemps, ne peut plus se baisser... bref. Il doit y avoir une expertise médicale. C'est long, et la rancune ne s'efface pas. L'impact psycho que cette agression a eu sur nous n'a pas été pris en compte et je trouve ça dommage. Je vous souhaite bon courage et tenez nous au courant de l'avancement de l'affaire, si vous le souhaitez. Bonne journée.

Par **po74**, le **27/08/2010** à **10:36**

ok à
merci et bon courage à vous aussi

Par **po74**, le **22/09/2010** à **11:07**

bonjour
je reviens sur mon affaire !

mon avocat ne m'a pas répondu depuis qu'il est rentré de congés malgré mes 3 courriels, donc je suis allée voir un conciliateur qui m'a conseillé de porter plainte directement au procureur ! j'ai prévenu mon avocat par courriel et la plainte est dans les mains du procureur ! je ne sais pas si ça va avancer plus vite !

cdlt

Par **po74**, le **14/01/2011** à **11:50**

bonjour

le commissariat vient de m'appeler pour une confrontation avec l'agresseur mais je ne veux pas y aller car j'ai trop peur ! je tremble et je pleure ! que dois-je faire ?

est-ce que ça veut dire que mon agresseur a été convoqué et qu'il a nié ?

qu'est-ce que je risque si je n'y vais pas ? car elle m'a dit que je n'avais pas droit à un avocat pour une confrontation !

merci

cordialement

Par **Marion2**, le **14/01/2011 à 13:57**

[citation]**le commissariat vient de m'appeler pour une confrontation avec l'agresseur mais je ne veux pas y aller car j'ai trop peur ! je tremble et je pleure ! que dois-je faire ?**

[/citation]

Il faut absolument aller à cette convocation. Vous n'avez rien à craindre, on ne vous laissera pas toute seule avec lui.

[citation]**qu'est-ce que je risque si je n'y vais pas** [/citation]

L'affaire va s'arrêter là et vous pouvez même être soupçonnée d'avoir menti.

Votre intérêt est d'y aller. Vous ne risquez rien.

Par **po74**, le **19/01/2011 à 12:29**

ok merci mais comment se passe une confrontation ?

est-ce que je peux amener un mémoire ou la plainte ?

cdlt

Par **Marion2**, le **19/01/2011 à 14:41**

[citation]**est-ce que je peux amener un mémoire ou la plainte ?**

[/citation]

Pour quoi faire ? C'est parce que vous avez déposé une plainte qu'il y a une demande de confrontation.

Il faut absolument aller à cette confrontation.

Par **po74**, le **20/01/2011** à **09:24**

je vais à cette confrontation cet après-midi mais j'aimerais savoir comment ça se passe !

faut-il tout réexpliquer ou bien ajouter des choses etc....

merci

Par **po74**, le **01/04/2011** à **14:07**

mon agresseur a pris un avocat qui a demandé le report car soi-disant il n'est pas là ce jour ! comme par hasard, il a dû le prendre à la dernière minute !

donc je suis effondrée car maintenant vu qu'il a beaucoup d'argent, il va gagner car moi j'ai juste une protection juridique qui prend en charge et comme je ne gagne que 265 euros en invalidité je ne peux pas donner plus à mon avocat ! de toute façon la justice est pourrie elle est faite pour les riches !

je suis vraiment dégoutée et je ne me fais plus d'illusions !

bien cordialement

Par **po74**, le **12/04/2011** à **09:20**

j'ai appelé mon avocat ce matin et il m'a dit que vu que l'audience était prévue le 07 avril elle a seulement été évoquée et renvoyée au 12 mai prochain ! par contre, je voulais assister à la séance accompagnée d'une personne mais il m'a dit que ma présence n'était pas indispensable !

qu'en pensez-vous ?

ps : où en est votre affaire Nash40?

Par **po74**, le **23/08/2011** à **19:19**

bonjour

je passe au tribunal le 08 sept mais il a pris un avocat !

pourquoi le mien demande t-il une expertise médicale alors qu'il y a tous les documents prouvant mon entorse ?

pensez-vous que mon agresseur fasse payer son assurance ?

merci